



**Document
administratif**

Processus de conformité des lettres patentes

Adoptée le 24 janvier 2024

Résolution 24-01-24.06

ADOPTION

INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	24 janvier 2024	Résolution 24-01-24.06

MODIFICATIONS

L'URLSM se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment, en respect des lois en vigueur.

INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	jj-mm-aaaa	No-résolution

RÉVISION

RÉVISION	Au besoin ou trois ans après son adoption et par la suite, à tous les cinq ans
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Direction générale
NUMÉRO	GE-57
RÉFÉRENCE CODE DE GOUVERNANCE	Mesure 1.1

QUESTIONS

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant cette politique, veuillez-nous contacter à l'adresse suivante : info@urlsmauricie.com

SECTION 1

CADRE GÉNÉRAL DE LA POLITIQUE

Préambule

Le gouvernement du Québec, dans son « Code de gouvernance des organismes à but non lucratif (OBNL) québécois de sport et de loisir » détermine plusieurs politiques et documents administratifs à mettre en place en vue d'une saine gestion, et ce, d'ici février 2024

Par la mise en place du « Processus de conformité des lettres patentes », l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie souhaite ainsi répondre aux volontés inscrites dans le Code mais aussi établir les balises de gestion et de responsabilisation au niveau d'une saine gouvernance

Ce « Processus » tient compte des valeurs énoncées dans le « Plan stratégique 2022-2026 » de l'URLSM et s'inscrit dans le cadre même de la mission de la corporation. Il importe donc de rappeler ici la mission et les valeurs de l'URLSM :

La mission

« La mission de l'URLSM est de soutenir le développement et l'accessibilité de la pratique du loisir qu'il soit sportif, culturel, social et communautaire, de plein air ou en activité physique. Cela en jouant un rôle d'expertise, de soutien et de carrefour pour les bénévoles, les élus locaux et les permanents et un rôle mobilisateur par la coopération entre les différents acteurs. »

Les valeurs

- ❖ Agir dans le respect des personnes et des organisations
- ❖ Assurer la transparence dans la gestion de l'organisme et les relations avec nos partenaires
- ❖ Promouvoir une pratique sécuritaire et éducative du loisir et du sport
- ❖ Être juste et équitable dans nos décisions et nos interventions à l'égard de nos membres
- ❖ Promouvoir une démocratie de participation et de représentation dans nos instances décisionnelles auprès de nos membres et nos partenaires

Contexte

Il faut se rappeler que l'URLSM est une corporation sans but lucratif d'intérêt public composée de membres corporatifs et individuels œuvrant dans les sphères municipale, scolaire, loisir, sport, culture, plein air, loisir personnes handicapées et professionnel en loisir municipal. Ce sont les délégués de ces membres qui assument la gestion démocratique de l'organisme dans le but d'offrir des programmes et services aux membres et à toute la communauté mauricienne.

L'URLSM est reconnue par le gouvernement du Québec duquel elle reçoit des mandats et des ressources financières. L'URLSM peut aussi accepter différents mandats gouvernementaux, régionaux ou locaux en lien avec sa mission et ses objectifs.

OBJETIFS

Les dispositions du présent « Processus » mise en place par l'URLSM ont pour objet :

- De s'assurer que les objectifs et engagements du plan stratégique s'inscrivent en continuité avec les lettres de patentes de l'URLSM

CHAMP D'APPLICATION

Le présent « Processus » s'applique au Conseil d'administration de l'URLSM.

RESPONSABILITÉS

Les membres du Conseil d'administration

- Prennent connaissance et adoptent le processus

Le Comité de gouvernance et d'éthique

- Propose les processus, les outils et les modalités d'évaluation
- Évalue la conformité des lettres patentes
- Présente les résultats de l'évaluation au Conseil d'administration
- Recommande des modifications aux lettres patentes, si nécessaire

La direction générale

- Participe aux activités d'évaluation

SECTION 2

Mise en oeuvre

PRÉAMBULE

L'URLSM a obtenu ses lettres patentes le 22 décembre 1997. À titre de documents constitutifs, les lettres patentes rendent officielle la création de l'URLSM. À noter que les lettres patentes prévalent sur tout autre document de gouvernance (Règlements généraux, politiques, documents administratifs, charte, processus administratif).

L'URLSM évolue dans le temps. Ainsi, il devient nécessaire d'évaluer si les objets des lettres patentes et les autres dispositions sont toujours d'actualité et, si nécessaire, faire les changements requis.

Advenant des modifications aux lettres patentes, ces modifications doivent avoir été approuvées par le conseil d'administration et ratifiées par au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin.

Documents administratifs associés

- Règlements généraux
- Plan stratégique
- Plan d'action
- Rapport annuel

Évaluation de la conformité des lettres patentes

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS

Les objets pour lesquels la corporation est constitué :

(Source : lettre patentes de l'URLSM)

- Favoriser le développement du loisir et du sport dans la région de la Mauricie
- Offrir des services conseils et administratifs aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes de loisir et de sport
- Accorder un soutien aux organismes de loisir et de sport, aux projets répondant à des problématiques particulières et au développement d'activités et d'équipements de portée régionale
- Favoriser la concertation régionale en loisir et en sport
- Assumer un rôle de représentation en matière de loisir et de sport
- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions : organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

Autres dispositions énumérées dans les lettres patentes

(Source : lettre patentes de l'URLSM)

- La corporation peut, par simple résolution de son conseil d'administration, acquérir et détenir des actions, obligations ou autres valeurs de compagnies, les vendre ou autrement en disposer
- Le conseil d'administration est composé de 13 administrateurs : ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies
Note : Le processus de modification du nombre d'administrateurs aux lettres patentes est en cours depuis le 24 janvier 2024.
- Un administrateur élu ne peut être destitué que par le membre ou les délégués qui l'ont élu.
- Les administrateurs peuvent, lorsqu'ils le jugent opportun :
 - i) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la corporation
 - ii) Émettre des obligations au autres valeurs de la corporation et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables
 - iii) Hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement grever d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation
 - iv) Nonobstant les dispositions du Code civil du Québec, consentir une hypothèque, même ouverte, sur une universalité de biens, meubles ou immeubles présents ou à venir, corporels ou incorporels, le tout conformément à l'article 34 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations (L.R.Q.c.P-16)
 - v) Déléguer les pouvoirs susmentionnés à un ou plusieurs administrateurs ou officiers de la corporation
- Au cas de liquidation de la corporation ou de distribution des biens de la corporation, ces derniers seront dévolus à une organisation exerçant une activité analogue

Outils d'évaluation

Les différents éléments sont validés à l'aide qu'un questionnaire d'autoévaluation rempli par l'ensemble des membres du conseil d'administration et la direction générale. Le questionnaire est administré tous les deux ans. Les administrateurs et administratrices auront environ deux semaines pour remplir le questionnaire et le remettre à la direction générale. L'organisation peut être soutenue par une firme indépendante en tout temps.

Mesures d'amélioration

Une fois les résultats obtenus, c'est le Comité de gouvernance et d'éthique qui est responsable de partager les résultats avec les membres du conseil et d'entamer les discussions avec celui-ci notamment sur les mesures d'amélioration à mettre en place, s'il y a lieu.

SECTION 3

Généralités

Entrée en vigueur

Ce présent processus entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil d'administration

Publication et diffusion

La publication et la diffusion de ce processus ainsi que de toute modification qui y sera apportée sont soumises à la « Politique de confidentialité d'accès à l'information » de l'URLSM.

Suivi

Le Comité de gouvernance et d'éthique est responsable de l'application de ce processus. Il appartient au Comité de faire rapport au Conseil d'administration du suivi et de l'évaluation des résultats

Révision

Ce « Processus » peut être révisée en tout temps, dès que la nécessité d'y apporter des ajustements le requiert. Toutefois, le « Comité de gouvernance et d'éthique » doit réviser le présent processus, trois ans après son adoption et par la suite, à tous les cinq ans.

Sources

Ce processus a été inspiré et réalisé à l'aide des documents suivants :

- Code de gouvernance du Québec
- Lettres patentes de l'URLSM

ANNEXE A

ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ AVEC LES LETTRES PATENTES

Section A : Respect des objets et des dispositions énumérées dans les lettres patentes

- Favoriser le développement du loisir et du sport dans la région de la Mauricie
- Offrir des services conseils et administratifs aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes de loisir et de sport
- Accorder un soutien aux organismes de loisir et de sport, aux projets répondant à des problématiques particulières et au développement d'activités et d'équipements de portée régionale
- Favoriser la concertation régionale en loisir et en sport
- Assumer un rôle de représentation en matière de loisir et de sport
- Le conseil d'administration est composé de 24 administrateurs : ce nombre peut être modifié conformément à l'article 87 de la Loi sur les compagnies

<i>Oui</i>	<i>NON</i>

Section B : Lien entre le plan stratégique et les objectifs des lettres patentes

(écrivez OUI, NON ou NSP (ne s'applique pas))

Objectifs du Plan stratégique 2022-2026	Favoriser le développement du loisir	Offrir des services conseils	Accorder un soutien aux organismes	Favoriser la concertation régionale	Assumer un rôle de représentation
	Oui ou NON	Oui ou NON	Oui ou NON	Oui ou NON	Oui ou NON

ORIENTATION ① Consolider les processus internes, politiques et outils de gestion

1	Développer, consolider et mettre en œuvre les différentes politiques découlant du nouveau Code de gouvernance					
2	Poursuivre avec efficacité la planification et la gestion des ressources humaines, financières et physiques de l'URLSM					

ORIENTATION ② Positionner davantage les communications au sein de notre organisation

3	Doter l'URLSM d'une Politique de communication et d'un plan annuel en communication					
---	---	--	--	--	--	--

Objectifs du Plan stratégique 2022-2026	Favoriser le développement du loisir	Offrir des services conseils	Accorder un soutien aux organismes	Favoriser la concertation régionale	Assumer un rôle de représentation
	Oui ou NON	Oui ou NON	Oui ou NON	Oui ou NON	Oui ou NON

ORIENTATION ③ Favoriser le développement durable au sein de l'URLSM

4	Doter l'URLSM d'un Plan d'action en développement durable					
---	---	--	--	--	--	--

ORIENTATION ④ Développer, consolider et animer, s'il y a lieu, des partenariats locaux (territorial), régionaux et nationaux en vue de contribuer à l'élaboration et au déploiement de l'offre de services

5	Consolider et bonifier la représentation et la participation de l'URLSM au sein des instances de concertation locale, régionale et nationale à titre de leader ou participant					
6	Développer des ententes locales régionales et nationales en vue de contribuer à l'élaboration de l'offre de service dans le milieu					

ORIENTATION ⑤ Élaborer une offre régionale des services de l'URLSM pour chacun des champs d'intervention

7	Réaliser des cartes de services régionales pour chacun des champs d'intervention de l'URLSM					
8	Coordonner régionalement différents programmes nationaux et régionaux en matière de loisir et de sport					

ORIENTATION ⑥ Mettre en œuvre des actions favorisant l'accessibilité physique, culturelle, sociale, économique et numérique en vue d'augmenter la pratique des activités de loisir et de sport

9	Offrir différents programmes et activités facilitant l'accès à une offre de loisir et de sport à des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers					
10	Mettre en place, au sein de l'URLSM, des politiques ou des mesures permettant d'accroître l'accessibilité en matière de loisir et de sport					

Objectifs du Plan stratégique 2022-2026	Favoriser le développement du loisir	Offrir des services conseils	Accorder un soutien aux organismes	Favoriser la concertation régionale	Assumer un rôle de représentation
	Oui ou NON	Oui ou NON	Oui ou NON	Oui ou NON	Oui ou NON

ORIENTATION ⑦ Promouvoir et valoriser la pratique des activités de loisir et de sport

11	Déployer une variété d'actions de promotion, d'information et de sensibilisation auprès des citoyens et organismes du milieu dans le but d'augmenter la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs					
----	---	--	--	--	--	--

ORIENTATION ⑧ Mettre en place des services variés de qualité en matière d'accompagnement pour les organisations locales et régionales de loisir et de sport

12	Déployer un programme d'activités de formation et de perfectionnement pour les intervenants en loisir et en sport					
13	Formuler ou rédiger des avis-conseils selon les besoins, et ce, suite aux différentes problématiques qui pourraient être présentées par les membres de l'URLSM					
14	Développer ou adapter des outils de travail afin de répondre aux besoins de l'URLSM ou de ses membres					
15	Favoriser les lieux d'échanges et de réseautage					
16	Déployer, selon les besoins, un suivi de mentorat auprès de nos membres					
17	Assumer une veille spécialisée sur les besoins et tendances en loisir et en sport					

ORIENTATION ⑨ Soutenir l'action bénévole en loisir et en sport

18	Accompagner et soutenir les organisations de loisir et de sport dans leur gestion des bénévoles					
19	Reconnaître et valoriser les bénévoles					